

ADDENDUM
À
L'ENTENTE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES
(COMPTABILITÉ)
ENTRE
LE COLLEGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(CCNB)
ET
L'UNIVERSITE DE MONCTON
(U DE M)

ATTENDU QUE l'Université de Moncton demande des modifications au protocole d'entente concernant le B.A.A. en comptabilité;

ATTENDU que l'article 6 du Protocole d'entente permet de modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

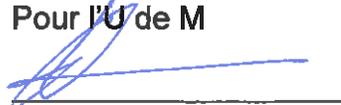
- À compter de l'année universitaire 2018-2019, il y aura un contingentement de 7 étudiantes et étudiants admis au baccalauréat en administration des affaires (comptabilité) par l'entremise de cette entente et ce, jusqu'à la fin de l'entente;
- À compter de l'année universitaire 2018-2019, les candidates et candidats seront sélectionnés sur la base de la qualité de leur dossier académique.

En foi de quoi les parties ont signé le 10 mars 2016

Pour le CCNB


Brigitte Arsenault

Pour l'U de M


André Samson